



# La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 439

30 mai 2019

## Sortir de la pauvreté Quelques études récentes

### Institut du Québec

Dans son étude *Sortir de la pauvreté au Québec* (<https://urlz.fr/9GKA>), l'Institut du Québec cherche à savoir si les personnes en situation de pauvreté s'en tirent mieux au Québec qu'ailleurs au Canada. La conclusion générale à laquelle l'Institut arrive est la suivante : la pauvreté au Québec est stable, et ce, peu importe l'indicateur qu'on retient pour la mesurer. Sur le plan national, ce qui différencie le Québec des autres provinces, c'est que les personnes en situation de pauvreté demeurent dans cette situation plus longtemps. « En effet, 5 % des personnes en situation de pauvreté [au Québec] ont déclaré un revenu faible chaque année de 2009 à 2016, comparativement à 4 % au Canada ». Autrement dit, la pauvreté est plus persistante au Québec, il est plus difficile d'en sortir.

### Salaire minimum

Le gouvernement Legault a augmenté de 0,50 \$ le salaire minimum. Celui-ci s'établit à 12,50 \$ l'heure depuis le 1<sup>er</sup> mai. Prenant prétexte de cette augmentation, la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques a publié une étude (<https://urlz.fr/9GLh>) qui présente l'évolution au cours des cinq dernières années du revenu disponible des ménages qui travaillent au salaire minimum.

De 2015 à 2019, tous les types de ménages ont vu leur revenu disponible croître, « d'un minimum de 13,1 % pour les personnes seules à un maximum de 19,5 % pour les couples avec deux enfants où les deux conjoints travaillent au salaire minimum à temps plein ».

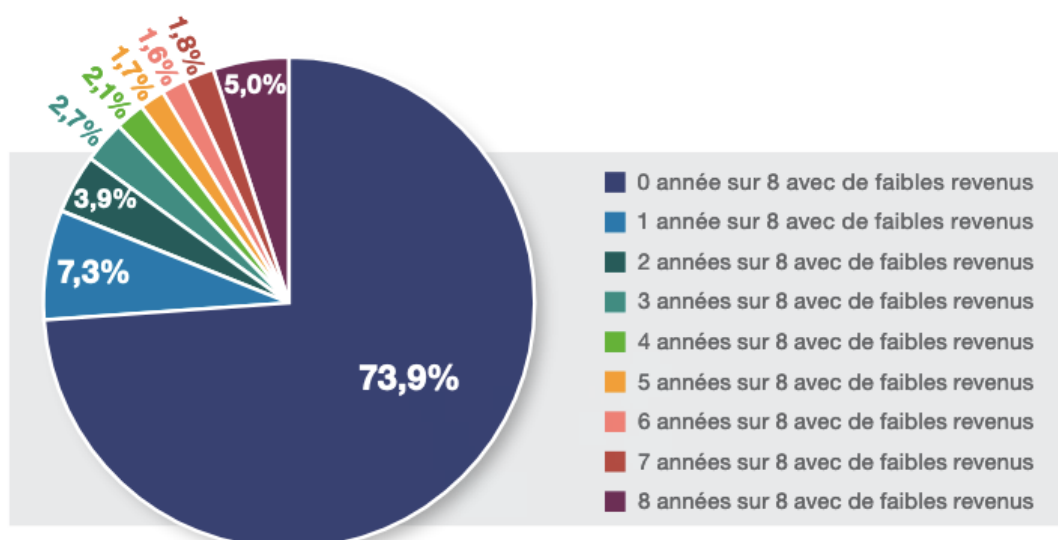
Suite en page 2.

### Le Collectif à Ottawa

Le 8 mai dernier, le Collectif a présenté ses recommandations concernant le projet de loi sur la réduction de la pauvreté devant le Comité permanent des finances. C'était une première participation du Collectif à des travaux parlementaires du gouvernement fédéral. Il a également profité de cette occasion pour déposer un mémoire, disponible à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/9JGo>



Persistance de la pauvreté selon la mesure du faible revenu au Québec, de 2009 à 2016 (%)



Sources

Photo du parlement : Wladislaw, copyleft (<https://bit.ly/30UzVHj>). La photo originale a été modifiée.

Graphique : Statistique Canada, Tableau : 11-10-0025-01 (<https://urlz.fr/9GKA>)

Suite de la page 1

Cette étude montre également que depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier, tous les types de ménages qui travaillent au salaire minimum à temps plein réussissent à couvrir leurs besoins de base, leur revenu dépassant légèrement la Mesure du panier de consommation (MPC).

Dans un article du journal *Le Devoir*, Luc Godbout, l'un des auteurEs de l'étude, souligne cependant que la MPC est insuffisante pour parvenir à un état hors de la pauvreté. « On ne mesure ici que l'atteinte d'un seuil de faible revenu. Ce cap est certainement inférieur à ce qu'on consid[ère] le minimum requis pour sortir de la pauvreté ».

## Revenu viable

« Comment définir la sortie de la pauvreté? Est-on toujours pauvre lorsqu'on parvient à couvrir ses besoins de base? Être en mesure de se nourrir, se loger ou se vêtir selon les critères les plus strictes [*sic*], est-ce suffisant pour déclarer qu'une personne est "sortie de la pauvreté"? » C'est à ces questions que tente de répondre l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) avec son étude sur le revenu viable (<https://urlz.fr/9GLX>). Le revenu viable est calculé, comme la MPC, à partir d'un panier de biens et de services. Toutefois, le revenu viable correspond au revenu disponible nécessaire pour qu'un ménage puisse mener une existence en dehors de la pauvreté, alors que la MPC correspond au revenu nécessaire pour qu'un ménage puisse couvrir ses besoins de base. Une différence non négligeable!

## Un peu d'histoire

Cette année marque le cinquantième anniversaire de la première loi d'aide sociale au Québec. En effet, le 20 mai 1969 était déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi-cadre de l'aide sociale dans lequel était inscrit le droit fondamental à la protection sociale pour toutes les personnes dans le besoin.

Pour lire l'article du *Devoir* qui en parlait le lendemain :

<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2777563>

## Revenu viable 2019, selon le type de ménage et la ville

	Personne seule	Personne mono-parentale avec un enfant	Couple avec enfants
Montréal	27 205 \$	37 435 \$	58 166 \$
Québec	26 651 \$	37 081 \$	57 504 \$
Trois-Rivières	23 504 \$	34 236 \$	55 017 \$
Saguenay	23 888 \$	40 593 \$	60 405 \$
Sept-Îles	30 935 \$	41 579 \$	62 180 \$
Gatineau	25 753 \$	35 927 \$	56 590 \$
Sherbrooke	24 037 \$	34 653 \$	55 414 \$

## Facebook « recherche »

Le Collectif vous invite à aimer sa nouvelle page Facebook consacrée à la recherche. Cette page partage des publications issues des milieux de la recherche universitaire et communautaire, présente les dernières données statistiques sous forme de vignettes et annonce les colloques, conférences et séminaires portant sur la pauvreté, les inégalités et les préjugés.

[www.facebook.com/Recherche.Pauvrete](http://www.facebook.com/Recherche.Pauvrete)



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)